

Augmentation du coût de la vie en 2012 pour les salariés travaillant à Monaco

Parkings Publics de Monaco

En avril 2012, les tarifs des abonnements jour/travail des parkings publics ont **augmenté de 13,51%**

Transports Publics dans Monaco

(Compagnie des Autobus de Monaco)

Carte achetée dans le bus

au 1^{er} janvier 2012 carte 10 voyages = 6 € soit 0,60 € le voyage
au 1^{er} juin 2012 carte 6 voyages = 10 € soit 1,66 € le voyage

soit une **augmentation de 176 % !**

Dans le même temps, le tarif du ticket à l'unité (un voyage) est passé de 1 € à 2 € soit 100 % d'augmentation ! Alors qu'un trajet Menton-Nice coûte 1 € par les T.A.M. !

Péage de l'autoroute Tunnel de Monaco

Au 1^{er} février le péage de l'autoroute au tunnel de Monaco est passé de 2,20 € à 2,30 € soit une **hausse de 4,5 %**

Energie (dont produits pétroliers)

Augmentation de 5,3 % sur 1 an en octobre 2012 (source INSEE). Une forte proportion des agents et suppléants de l'Etat et de la Commune habite en France et le syndicat note une tendance à

l'éloignement des centre-villes pour bénéficier de loyers moins élevés mais cela a pour conséquence une hausse notable des frais de transports.

Loyers

En octobre 2012, les loyers des appartements de la Caisse Autonome des Retraites sur Monaco et la France ont augmenté de **3%** (alors que le point retraite a augmenté de 1,90% !)

Mutuelles

Une moyenne de 5% de hausse des tarifs des mutuelles a été constatée à Monaco et sur le département des Alpes Maritimes

Ajoutons à cela, depuis le 1^{er} octobre 2012, **suite à la réforme des retraites C.A.R., la retenue C.A.R est passée de 6,15 à 6,55 % soit une perte de salaire de 0,40 % sur le montant brut pour les agents et suppléants de l'Etat et de la Commune !**

Panier de la ménagère

Alimentation + 2,9 % sur 1 an
mais surtout + **10,2%** sur les produits frais !
(source Insee octobre 2012)

Tous ces postes de dépenses en augmentation notable ainsi que la hausse de la retenue C.A.R nécessitent **une politique de revalorisation des salaires !**

Les revendications du S.A.E.C pour les salaires :

- traitement indiciaire minimum = 1.500 € (1^{ère} ligne du bulletin de salaire)
- revalorisation de 4% du point indiciaire
- revalorisation des pass-restaurant à 7,50 €
- intégration de l'IPBI (*Indemnité particulière des bas indices*) dans les grilles salariales

Sur ce dernier point le SAEC rappelle l'effet pervers de l'IPBI : lors d'un avancement dans son échelle, un salarié doit logiquement voir son salaire augmenter. Or, bien souvent, cette augmentation a pour effet de faire changer de tranche d'IPBI, et donc d'en diminuer son montant, ce qui occasionne une réduction, voire une annulation du gain indiciaire attendu

Un exemple concret : échelle C154 , l'avancement du 5ème échelon (indice 254) au 6ème échelon (indice 258) ne provoque pas d'augmentation

Indice 254 : Trait. ind. 1.402,21 + IPBI 165,62 (total **1.567,83**)

Indice 258 : Trait. ind. 1.424,29 + IPBI 143,53 (total **1.567,82**)

Autrement dit, un salarié **dans ce cas précis**, s'il ne bénéficie que des avancements normaux, n'aura **aucune évolution de salaire pendant 6 ans. !**

Nos revendications sont réalisables, pour preuve, la déclaration du Conseiller aux Finances, M. PICCININI qui a annoncé **un excédent de 113 millions d'euros** au 31 octobre 2012 à comparer au déficit de 12 millions au 31 octobre 2011 (*Monaco-matin du 14/11/12*)

Prochaine permanence

Lundi 10 décembre - 14h – 17h

Au dessus de la pharmacie de Fontvieille – 3^{ème} étage

Assemblée Générale

mardi 8 janvier 2013 à 18h (à l' U.S.M)

Toutes les personnes intéressées par l'activité du syndicat seront les bienvenues. Rejoignez nous !



www.saec-monaco.com
mail : info@saec-monaco.com

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

Bulletin d'information n° 29

Novembre-Décembre 2012

PERTE DE POUVOIR D'ACHAT EN 2012

Augmentation de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) d'octobre 2009 à octobre 2012 : **+5,91%** (source INSEE)

Augmentation du point indiciaire de la Fonction Publique d'octobre 2009 à octobre 2012 : **+ 5,41 %**

Sur 3 ans, il y a déjà un léger décrochage, mais **depuis le 1^{er} janvier 2012, le coût de la vie a singulièrement augmenté** pour les salariés travaillant à Monaco.

Selon le Ministre d'Etat, M. Michel ROGER, « *Nous sommes le seul Gouvernement d'Europe Occidentale à avoir préservé le pouvoir d'achat des fonctionnaires* » (*Monaco-Hebdo du 25/10/12*)

Le SAEC s'est donc attentivement penché sur les différentes **augmentations flagrantes** intervenues en 2012. Nos constatations sont sans appel, et la hausse de 2,1 % du point indiciaire (1,3 % en janvier 2012 et 0,8 % en juillet 2012) apparaît largement insuffisante